

**Présentation nouvelle offre de service de l'OPS** (Organisme de Placement Spécialisé). L'OPS regroupe le Cap Emploi (insertion professionnelle) et SAMETH (maintien dans l'emploi) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Convention avec l'AGEFIPH de 5 ans (2018 – 2022). Financement AGEFIPH – FIPHFP et pôle emploi.

La DIRECCTE pilote et la convention est signée avec le pôle emploi pour accompagnement des DETH (demandeurs emploi travailleurs handicapés). La RQTH est une condition préalable.

Objectifs au niveau national 77 500 nouveaux bénéficiaires en 2018. Pour l'OPS 06 l'objectif est de 1000 placements (CDI, CDD+6mois...) le placement est entendu dans une logique de placement à long terme.

**Profil du public accompagné :**

Personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le milieu ordinaire quel que soit le statut. Les employeurs publics et privés sont concernés

**Les missions :** L'OPS est un acteur du service public de l'emploi (SPE), il a un rôle de CEP (conseil en évolution professionnelle), mais aussi un rôle de prescripteur. Il comporte la présence d'un médecin du travail qui valide ou pas le projet professionnel sur d'éventuelle restriction de poste ou tâche.

**Ethique de l'OPS :**

- Continuité de service
- Adaptation et mutabilité
- Principe d'égalité

L'OPS développe une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours, compensation en lien avec le handicap, et en complémentarité du droit commun.

**2 grandes missions :**

- **accompagnement dans l'emploi** : Informer, conseiller et accompagner en vue du maintien dans l'emploi, dans le projet d'évolution professionnel, dans un projet de transition professionnelle interne ou externe (accueillir et analyse de la demande, diagnostic, poursuivre l'accompagnement, mise en œuvre d'un suivi durable, action de communication vers des employeurs et partenaires). Des services : CEP, projet professionnel, de formation et de suivi en emploi ou réorientation.
- **accompagnement vers l'emploi** : informer, conseiller et accompagner dans le milieu ordinaire la personne et/ou l'employeur (accueillir et analyse de la demande, diagnostic, poursuivre l'accompagnement, mise en œuvre d'un suivi durable, action de communication vers des employeurs et partenaires). 3 niveaux : accueil personnalisé, conseil personnalisé, aide à la concrétisation du projet. Des services au DE (CEP niveaux 1 à 3 mobilisables, projet professionnel, projet formation, recherche emploi, suivi en emploi (adaptation/compensation) et aux entreprises (analyse du besoin en recrutement, sourcing candidatures, suivi en emploi (adaptation/compensation)).

L'OPS fait des pré-accueils au Pôle emploi de Menton, Antibes, Grasse, et aussi dans les locaux de l'OPS à Saint Laurent du var (lundi AM 13h30 et 15h00) et du Cagnet Lundi (13h30) sous forme d'information collective. Par contre les suivis se font dans les locaux de l'OPS. **Se pose la question de la mobilité des personnes.**

L'OPS est ouvert pour aider les structures du milieu protégé à trouver des terrains de stage pour leur public accompagné (SESSAD, IME...)

**Plus-values de l'OPS :**

- Sécuriser les parcours pour faciliter l'accès à l'emploi et prévenir les ruptures
- Accompagnement global auprès des employeurs sur la question de l'emploi et du handicap
- Gérer les transitions professionnelles et garantir le maintien dans l'emploi
- Apporter une meilleure lisibilité des services rendus auprès des personnes et employeurs

**Une question :** l'OPS est généraliste, est-il en mesure d'accompagner des publics avec le besoin d'un accompagnement renforcé et de proximité ? **Un besoin fort de faire remonter les besoins à ce niveau.** Ce qui fait écho à la précédente rencontre du PITAM (16/02/2018).

Dans une logique de parcours, comment organiser le recueil des données pertinentes ou les besoins?

En lien avec ce questionnement, se pose la question de l'accompagnement à la maturité professionnelle qui va au-delà du savoir-faire professionnel. Ce questionnement est à élargir au volet de l'inclusion sociale.

**Une piste est évoquée :** la mobilisation du PPS.

Les PPS (prestation personnalisée spécialisée) comportent 4 axes (reste à identifier qui fait des PPS) :

1. diagnostic,
2. évaluer les capacités,
3. le lien avec l'emploi,
4. le suivi en emploi.